

Nos dernières volontés et le choix de la FLG

Les personnes âgées sont familières avec la maladie et les départs pour l'au-delà... Ces sujets nourrissent fréquemment les conversations dans notre groupe d'âge. Cela nous touche plus directement lors de la maladie ou de la perte d'un conjoint ou d'une conjointe, de parents ou encore de consœurs ou de confrères. Individuellement, à un moment qu'on souhaite le plus tard possible, nous devons faire face à cette réalité.

ROBERT GAULIN

PRÉSIDENT DE LA FONDATION LAURE-GAUDREULT

Les spécialistes de la planification successorale suggèrent d'exprimer nos choix et nos volontés en trois documents séparés : le testament pour assurer le transfert ordonné de ses biens, le mandat d'inaptitude pour faire face à la maladie et à la perte d'autonomie, et enfin l'expression de ses dernières volontés pour établir les conditions entourant le décès.

Ce dernier document sous forme de lettre ou de note, entouré de moins de contraintes juridiques, permet de clarifier certaines situations, de faciliter la prise de décisions de la personne à qui l'on a confié la responsabilité de la mise en œuvre de nos dernières volontés et de s'assurer que nos choix clairement exprimés seront respectés.

Ainsi, si on le désire, on peut exprimer dans ce document le choix de la fondation que l'on souhaite favoriser. Bien exprimer ses dernières volontés constitue un geste d'affection et de tendresse envers la ou les personnes à qui l'on en confie la mise en œuvre.

Nous savons qu'il y a des centaines d'excellentes fondations au Québec et que les événements auxquels on est confronté en fin de vie peuvent orienter la famille vers une œuvre à soutenir. Cela est légitime.

Cependant, il s'avère tout aussi légitime et très raisonnable d'exprimer son choix en fonction de la carrière qu'on a menée et des valeurs qu'on a défendues durant toute sa vie. Pour des personnes qui ont œuvré dans l'éducation, le service public et le syndicalisme, la Fondation Laure-Gaudreault devient un choix intéressant et logique.



CONTRIBUER À ACCROÎTRE LA PRÉSENCE DE LA FLG

Ce souhait est largement partagé et beaucoup de nos membres aimeraient retrouver dans les salons funéraires l'enveloppe permettant de faire un don à la FLG. Cette option n'est pas accessible d'emblée; il faut que cela se fasse avec l'accord de la famille, à qui il est parfois possible de faire des suggestions.

La FLG offre cependant d'autres canaux pour l'expression des condoléances et pour recueillir les dons d'organismes ou de personnes qui souhaitent rendre hommage à une personne chère de cette façon.

- ◆ La FLG vend au coût de 10 \$ de belles cartes de condoléances qui, tout en constituant un don, permettent de livrer un message à la famille. On peut s'en procurer par l'entremise du site Internet ou après des responsables de la FLG.
- ◆ La Fondation rend disponibles dans chaque région et secteur des enveloppes destinées à recueillir des dons et à recueillir l'information nécessaire pour faire le suivi auprès de la famille d'une personne décédée.
- ◆ Enfin, le site Internet de la FLG permet de faire une donation en ligne et de transmettre ses condoléances à la famille.

Choisir d'orienter sa donation vers la FLG permet d'accroître notre capacité comme organisme à répondre aux diverses demandes d'aide qui correspondent à notre mission. C'est une pratique que j'ai faite mienne et que je vous invite à développer. ◆